

Décision N° 2023 - 157

Don d'un tableau à la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122.22,

CONSIDERANT la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

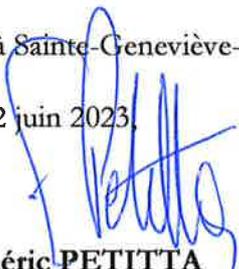
VU la proposition de Madame Christine Sabrié de faire don gracieusement à la ville d'un tableau ayant appartenu à ses parents génovéfains, cette peinture sur toile représentant le donjon côté avenue du Château, signature MABI**E, dimensions 45x60cm, et étant encadré dans un cadre en bois peint,

DECIDE d'accepter le don de cette œuvre, qui fera désormais partie intégrante des collections municipales.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 12 juin 2023,


Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

